Dossier de Presse

Volontariat International en Entreprise

Mars 2012

UBIFRANCE

Contact Presse	**UBIFRANCE** **Clément Moulet Tel : 01 40 73 35 31** **clement.moulet@ubifrance.fr**

S O M M A I R E

Qu'est ce que le V.I.E ?.....p.3

Le V.I.E en quelques chiffres.....p.4

Emploi des jeunes à l'international, des mesures en faveur des V.I.E …… ...p.6

Le V.I.E, côté entreprises.....p.6
- **Témoignages et exemples de V.I.E**
- **Le V.I.E et les PME**

Le V.I.E, pour les candidats, un passeport pour l'international..... ….p.10
- **Le V.I.E, mode d'emploi**
- **Un vivier de talents mobiles**
- **Variété des profils et témoignages**
- **Le V.I.E, facteur de réussite professionnelle**

Pour aller plus loin.....p.13
- **Les mesures incitatives sur le V.I.E pour les entreprises**
- **Le V.I.E en pratique avec UBIFRANCE**
- **Les aides au financement du V.I.E**
- **Biographies**

Qu'est-ce que le V.I.E ?

Le V.I.E est le prolongement, sous une forme civile, de la Coopération du Service National en Entreprise. Instauré par la loi du 14 mars 2000, le V.I.E permet aux entreprises françaises de confier à un jeune homme ou femme, âgé de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite de 2 ans.

Les opportunités liées au V.I.E :

- **pour les entreprises** : le V.I.E est un statut public qui offre la souplesse des durées de mission, la gestion contractuelle, sociale et logistique - assurée par UBIFRANCE – et l'exonération de charges sociales en France. Par ailleurs, de nombreuses mesures visent à en faciliter l'accès aux PME : temps partagé, structures d'accueil, portage, aides régionales, crédit d'impôt export à hauteur de 40 000 euros…

Quelles entreprises peuvent bénéficier du V.I.E ?
Toutes les entreprises de droit français souhaitant se développer à l'étranger et possédant une structure d'accueil dans le pays visé pour encadrer le jeune volontaire.
UBIFRANCE peut aussi proposer le portage, par un grand groupe Français installé dans le pays visé ou des possibilités d'hébergement au sein des Chambres de Commerce Françaises à l'étranger, des Missions Economiques ou via le réseau des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.

- **pour les candidats** : le V.I.E est avantageux car il permet d'acquérir une expérience professionnelle valorisante à l'étranger.
    - 95% des anciens V.I.E estiment que cette expérience a facilité leur insertion professionnelle.
    - 70% des jeunes se voient d'ailleurs proposer un poste par leur entreprise d'accueil à l'issue de leur mission V.I.E. Un signe fort que le Volontariat est, pour les entreprises, aussi un moyen efficace d'évaluer un jeune talent sur le terrain avant une embauche définitive éventuelle.

Quelles missions sont confiées aux volontaires ?
Commerciales ou techniques, les missions offertes aux volontaires varient selon les besoins de l'entreprise : études de marchés, prospection, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat, d'un marché… et selon les profils des candidats (ingénieurs, informaticiens, commerciaux, techniciens, personnel administratif, contrôleurs de gestion…)

Depuis sa mise en place, le V.I.E a remporté un vif succès auprès des entreprises et des jeunes candidats. Il est aujourd'hui reconnu comme une formule efficace pour le développement à l'international des entreprises et nécessaire pour la professionnalisation des jeunes à l'étranger.

Le V.I.E en quelques chiffres (février 2012)

Depuis l'instauration du V.I.E en 2000 et le départ des premiers volontaires en 2001, ce sont plus de **35 000 jeunes** qui ont profité du dispositif pour le compte de **4336 entreprises, dont 65% de PME.**

Au 29 février 2012, **1 731 entreprises** dans le monde ont recours au V.I.E dans le développement de leur activité économique et **7 180 V.I.E sont en poste dans 129 pays à travers le monde**.

Evolution du nombre de V.I.E en poste

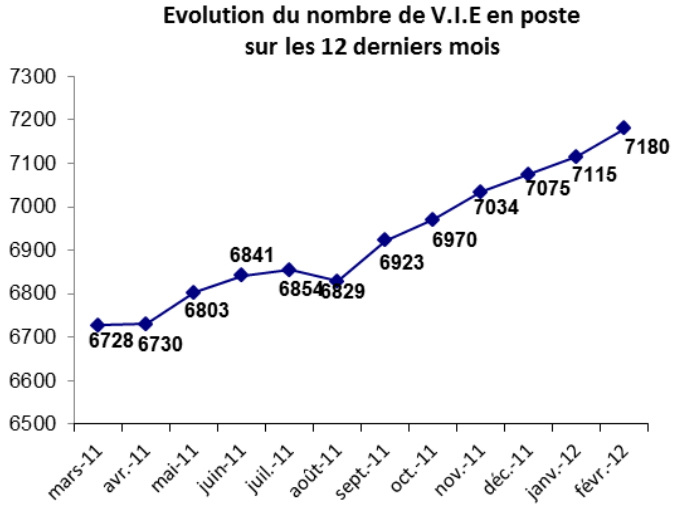

La durée moyenne du V.I.E est de **17,68 mois** mais peut s'étendre jusqu'à 2 ans et sa durée minimale, fixée par les textes, est de 6 mois.

L'âge moyen des jeunes qui partent en V.I.E est de **25 ans**.

► Répartition des V.I.E par zone géographique

Les V.I.E sont présents dans **129** pays à travers le monde

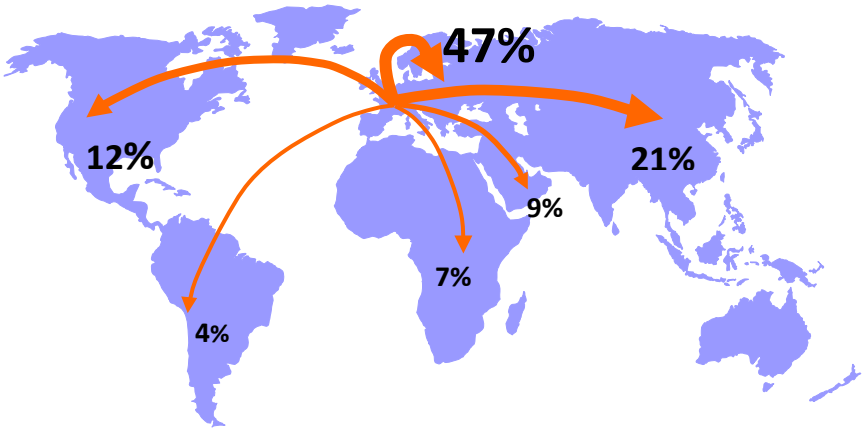

► Les premiers pays d'affectation (en nombre de V.I.E)

1. **Royaume-Uni**		704
2. **Etats-Unis**		698
3. **Allemagne**		694
4. **Chine et Hong-Kong**		693
5. **Belgique**		566
6. **Singapour**		203
7. **Italie**		202
8. **Maroc**		199
9. **Luxembourg**		158
10. **Emirats Arabes Unis**		153

► Répartition des entreprises et des V.I.E par secteur (chiffres : février 2012) :

Banque	15,75%
Fabrication de véhicules	8,7%
Services	4,7%
Industrie pharmaceutique	3,4%
Construction aéronautique et spatiale	2,9%
Industrie télécoms	2,8%
Travaux publics	2,7%
Transport aérien	2,4%
Exploration, production d'hydrocarbures	2,4%
Produits et filières agricoles et alimentaires	2,3%

Emploi des jeunes à l'international : des mesures en faveur des V.I.E

Afin de réduire l'impact du recours à un V.I.E sur la **trésorerie des entreprises**, les cautions demandées ont été fortement réduites : -37% pour un V.I.E en Chine, -62% au Japon, -57% aux Etats-Unis. Le remboursement de ces cautions a également été accéléré. Les deux tiers des entreprises utilisatrices de V.I.E bénéficient de cette mesure.

Enfin, dans le cadre du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, les **V.I.E sont comptabilisés aux côtés des salariés en alternance pour déterminer le taux de la taxe d'apprentissage** versé par les entreprises de plus de 250 salariés. Cette mesure représente une forte incitation au recours aux V.I.E, en l'intégrant structurellement dans la stratégie fiscale des entreprises.

L'internationalisation des entreprises, que ce soit dans le cadre d'une démarche à l'export, d'une implantation à l'étranger ou d'une opération de fusion ou d'acquisition, nécessite la création d'équipes binationales, voire multinationales. Par sa maîtrise des langues étrangères, sa mobilité internationale et sa curiosité pour d'autres cultures, le Volontaire est un atout pour les entreprises à la recherche de cadres capables de s'adapter aux différents modes d'organisation et de management, aux différentes cultures du travail et à un environnement des affaires éloigné de celui que nous connaissons en France.

Le V.I.E et les entreprises

Missionner un jeune diplômé en V.I.E est un atout indéniable pour les entreprises qui cherchent à se développer ou à consolider leurs activités à l'international. La formule V.I.E permet aux entreprises s'adjoindre et de tester sur le terrain des profils très variés. La plupart du temps, le V.I.E s'inscrit dans une logique d'embauche à la fin du contrat.

- **Thalès - Vincent Mattei - Responsable Sourcing Recrutement Forum Opportunités - DRH France**

« Nous avons recours aux V.I.E pour deux raisons principales : pour nous accompagner dans notre développement international mais aussi pour offrir des missions à des candidats à fort potentiel. Chez nous, il n'existe pas un mais des profils pour les V.I.E. Nous recherchons aussi bien des profils techniques qu'issus d'écoles de commerce ou d'université. De manière générale cependant, nous intégrons des candidats ayant le niveau de formation bac+5 »

- **Groupe Veolia Environnement – Sandrine Humbrecht – Responsable recrutement mobilité internationale**

« Nous intégrons des V.I.E dans nos équipes à travers le monde dans une vraie logique de pré-embauche auprès de jeunes multilingues, ouverts sur l'international, curieux et déjà sensibilisés au monde de l'entreprise. Au global, l'intégration des V.I.E dans nos équipes offre un mélange des profils d'une grande richesse pour le groupe. Nous recrutons des jeunes diplômés en fin de cursus, à 85% pour des

missions d'ingénieurs (étude, projet, réalisation, déploiement d'outils..) et les 15% restants pour des missions de fonctions support (contrôle de gestion, juridique, marketing, communication, ressources humaines…). »

Les jeunes en V.I.E sont parfaitement intégrés à la vie et au fonctionnement de l'entreprise. Il s'agit de collaborateurs à part entière qui disposent, à ce titre, des responsabilités afférentes à leur poste. Les missions confiées vont de l'étude de marchés à l'accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, en passant par la prospection, le renforcement d'équipes locales, la participation à la création d'une structure locale, l'animation d'un réseau de distribution, le support technique d'un agent….

- **Société Lippi – Pierre Denier – Responsable du développement International**

« Les jeunes qui partent en V.I.E pour le compte de notre entreprise font partie intégrante de notre équipe. A ce titre, la confiance de l'entreprise leur est acquise a priori pour l'exécution de leur mission, principalement du développement commercial. Pour toutes ces raisons, les profils que nous recrutons sont majoritairement des jeunes issus d'une double culture, jeunes diplômés et avec une vraie volonté de partir à l'international. Ce sont eux qui partent à la conquête commerciale du marché cible, rencontrent les intervenants et prospects dans le pays et remplissent le rôle de représentation de l'entreprise. »

- **Société AGS Worldwide Movers – Christophe Mordelet – Directeur des Ressources Humaines**

« Nous faisons appel aux V.I.E dans les pays où les formations supérieures ne permettent pas de trouver des profils adaptés aux requêtes de notre société et aussi dans les pays où nos clients expatriés apprécient d'avoir un vernis français dans l'organisation de leurs prestations. Ainsi, les V.I.E dans le groupe AGS sont concentrés sur l'Afrique, l'Europe de l'Est et plus récemment sur l'Asie »

Exemples de missions de V.I.E

1 V.I.E de **développement commercial** pendant 18 mois en Chine pour le compte de cinq PME agro-alimentaires (de 6 à 200 salariés).

1 V.I.E en mission de 2 ans à Séoul pour **lancer une filiale, gérer et encadrer une équipe locale** pour le compte d'une société produisant des aliments pour chien (2500 salariés).

1 V.I.E **gère un projet de construction** d'une station d'épuration (plus d'un an) en Bolivie et **met en place la procédure qualité** au sein de la filiale brésilienne (100 salariés) pour le compte d'un groupe de traitement de l'eau.

1 V.I.E pour **assurer la comptabilité et la gestion administrative et financière** à Bamako de la filiale d'une entreprise de 550 salariés (équipement de manutention).

Compte tenu des avantages indéniables que le V.I.E offre aux entreprises et aux candidats, 98%[1] des entreprises qui ont déjà utilisé le dispositif dans le cadre de leur activité, recommanderaient fortement à d'autres entreprises de souscrire à cette formule dans le cadre de leur développement à l'international.

Le V.I.E et les PME

Les petites et moyennes entreprises sont celles qui ont besoin de renforcer leurs équipes, faiblement représentées ou non développées, à l'étranger. Pour cette raison principale, les PME font fréquemment appel aux V.I.E pour se développer à l'export et assurer une présence pérenne sur le terrain.

Afin d'accompagner et de développer le recours au V.I.E, UBIFRANCE propose désormais aux PME un éventail de solutions exclusives :

- Pour leur **faciliter l'accès au dispositif** d'une part. En proposant des d'aides en amont du recrutement du V.I.E : assistance administrative, recherche d'une structure d'accueil, suivi du volontaire… Depuis la mise en place de ces mesures, on constate une augmentation progressive de la part des PME au sein des entreprises bénéficiaires du Volontariat : 66% en 2012 contre 44% en 2001.
- **Si l'entreprise n'a pas de bureau local, UBIFRANCE peut proposer des solutions de portage** par un grand groupe français implanté dans le pays ou héberger le V.I.E au sein d'une Chambre de Commerce Française à l'étranger, d'un bureau UBIFRANCE ou via le réseau des Conseillers du Commerce Extérieur (CCEF). 685 places potentielles ont été identifiées dans le monde pour des entreprises qui recherchent un hébergement professionnel pour leur V.I.E.
- Pour **les accompagner dans la mise en place de V.I.E** dans les pays d'accueil. Par exemple, si l'entreprise ne dispose pas de personnel sur place pour encadrer le V.I.E, UBIFRANCE propose un parrainage par un Conseiller du Commerce Extérieur de la France. La recherche de ce parrain se fait en liaison avec le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur.
- Enfin, une fois le projet finalisé, le dossier est transmis aux équipes d'**UBIFRANCE** qui en assurent **la gestion administrative, sociale et logistique**. La prise en charge du jeune Volontaire comprend également le suivi des difficultés pouvant surgir durant sa mission (rapatriement sanitaire, conflit entre le Volontaire et son entreprise, par exemple).

Pour l'ouverture de marché, 65% des entreprises considèrent que le V.I.E a eu un impact direct sur leur implantation commerciale (Ipsos 2010)

Certaines entreprises sont même prêtes dans le cadre du programme V.I.E à partager une ressource V.I.E avec plusieurs autres sociétés ou encore à héberger dans leurs locaux le jeune V.I.E dont la société ne disposerait pas de locaux dans le pays où il effectue sa mission :

[1] Source : Enquête CSA 2011

- **Société AGS Worldwide Movers – Christophe Mordelet – Directeur des Ressources Humaines**

« La société AGS participe activement et soutient UBIFRANCE dans son besoin de portage de V.I.E pour des petites PME nécessitant un appui logistique sur place pour héberger ces derniers. Ainsi, et au travers de cette action, nous recommandons l'utilisation de V.I.E et sommes un excellent ambassadeur en la matière »

Toute entreprise souhaitant des informations sur le Volontariat International en Entreprise dispose d'un **accueil téléphonique permanent au n° Azur : 0810 659 659.** Elle peut obtenir des informations par e-mail en écrivant à **infovie@ubifrance.fr**.

Sur le site d'UBIFRANCE, **www.ubifrance.fr**, elle trouve également des informations sur la formule et peut consulter les CV des candidats.

L*es aides au financement (voir annexes)*

Le V.I.E, pour les candidats, un passeport pour l'international

Une enquête menée par CSA en 2011 sur 1200 V.I.E de retour de mission et plus de 500 entreprises utilisatrices, montre que :

- ✓ 95% des entreprises considèrent le V.I.E comme un vivier de recrutement pour des salariés de valeur.
- ✓ 94% des jeunes de retour ont trouvé un emploi dont 80% en moins de 4 mois, pratiquement tous en CDI. 38% ont trouvé une activité de management.
- ✓ 60% ont une proposition d'embauche par leur entreprise d'accueil et un sur deux travaille à l'étranger.

Le mode d'emploi pour les candidats

www.civiweb.com *le lieu de rencontre entre étudiants et futurs employeurs*

Les jeunes candidats intéressés par une mission de V.I.E et remplissant les conditions (18 à 28 ans, jouissant des droits civiques) peuvent déposer leur candidature auprès du CIVI (Centre d'Information sur le Volontariat International), structure spécialement créée pour informer les jeunes sur le Volontariat et recueillir leur candidature.

Le CIVI (Centre d'Information sur le Volontariat International)

Créé en 2000 conjointement par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministère délégué au Commerce extérieur et UBIFRANCE, le CIVI a pour rôle d'assurer la promotion du Volontariat International en Entreprise (V.I.E) et en Administration (V.I.A) auprès des jeunes et de leurs relais (écoles, universités…) sur le territoire national.

Le CIVI recueille et centralise les candidatures pour un Volontariat qui sont incluses dans la base de CV des candidats. Administré par UBIFRANCE, le CIVI informe les jeunes sur le Volontariat International via son site **www.civiweb.com**.

Un vivier de jeunes talents mobiles

L'absence de collaborateurs professionnels dédiés à l'export et présents sur le terrain constitue l'un des freins à l'internationalisation des PME. En effet, l'entreprise a besoin de collaborateurs mobiles, prêts à s'expatrier et à mettre en œuvre ses projets d'exportation ou d'implantation à l'étranger. Or, bien souvent elle se heurte à plusieurs difficultés : non seulement trouver des profils adaptés mais aussi affronter les démarches administratives relatives à l'embauche de ces collaborateurs et à leur expatriation. Les PME ne sont pas toujours prêtes à courir les risques et assumer les coûts de ce type de projet.

La mise en place du V.I.E a permis de mobiliser un formidable vivier de candidats motivés par une mission à l'étranger, qu'ils soient jeunes diplômés, jeunes cadres actifs français ou ressortissants de l'Espace Économique Européen.

Les entreprises ont accès en permanence, sur le site www.ubifrance.fr, à un fichier de plusieurs dizaines de milliers de talents présentant des compétences variées :

ingénieurs, juristes, commerciaux, informaticiens, cuisiniers, contrôleurs de gestion, comptables... maîtrisant les langues étrangères, parfois de double culture, prêts à s'expatrier et s'investir sur le terrain pour les entreprises. Ces jeunes ont le dynamisme et la motivation professionnelle recherchés par les entreprises qui ont une ambition internationale.

Variété des profils

Les profils des jeunes candidats sont aussi divers que les missions à remplir. Plus de 95% des candidats au départ présentent un niveau d'études équivalent ou supérieur à Bac + 3, 74% ont un niveau d'étude BAC+5, parmi lesquels une forte proportion de diplômés de grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce (59%).

Ce fichier d'UBIFRANCE comprend également des candidats ayant suivi des formations plus courtes (technicien supérieur, hôtellerie). La demande pour ces profils devient d'ailleurs importante. Les Volontaires sont aussi très recherchés pour accompagner des grands chantiers de construction ou d'infrastructure.

Au-delà de leur diversité, les candidats présentent une qualité commune très prisée des employeurs, surtout dans la perspective d'une éventuelle embauche : la motivation. La nature du Volontariat implique que les jeunes présentent leur candidature au terme d'une réflexion personnelle approfondie sur leurs choix professionnels.

- **Coralie Foucras en V.I.E en Afrique du Sud pour AGS Worldwide Movers**

« Je finissais mes études en Ecole Supérieure de Commerce et devais terminer mon cursus par un stage long. Lors de ma dernière année d'étude, j'avais saisi l'opportunité de faire un échange universitaire d'un semestre à l'étranger. J'ai voulu continuer par une expérience professionnelle à l'étranger. Je considère qu'un V.I.E est un véritable tremplin pour une carrière de jeune diplômé. »

Montréal
Laurent, 24 ans
Ingénieur du son
Mission : recrutement commercial de distributeurs.
Secteur : Editeur de logiciels PME (moins de 10 salariés)
Durée : 2 ans
Mayence
Thomas, 25 ans
Diplômé ESC Lille
Mission : assistant chef de produit, analyse du marché.
Secteur : Agroalimentaire Grand groupe
Durée : 1 an
Saint-Pétersbourg
Antoine, 28 ans
Architecte DPLG
Mission : conception façades et toits d'un ensemble commercial et culturel de 90 000 m².
Secteur : BTP
Grand groupe
Durée : 17 mois
Shanghai
Agnès, 25 ans
DESCI de l'IFI
Mission : prospection commerciale pour 5 PME.
Secteur : Agroalimentaire
Durée : 18 mois
Dubai
Vivien, 24 ans
Ingénieur Travaux Publics
Mission : gestion et suivi de projet sur des chantiers de fondations spéciales.
Secteur : BTP
PME (150 salariés)
Durée : 1 an
Casablanca
Jean-Marie, 24 ans
Ingénieur agronome
Mission : développement commercial de la filiale marocaine.
Secteur : agronomie
Bureau d'études (5 personnes)
Durée : 2 ans
Washington
Raphaël, 26 ans
Ingénieur en informatique (IFSIC)
Mission : suivi d'un parc de balises satellites. Gestion de la relation clients. Formation des utilisateurs.
Secteur : collecte de données par satellite
PME (moins de 200 salariés)
Durée : 18 mois
Séoul
Alvaro, 26 ans
INT Management, MBA
Mission : lancement d'une filiale, encadrement de l'équipe locale et des distributeurs.
Secteur : pet food
Groupe (2500 salariés)
Durée : 2 ans
Bogotá
Christophe, 28 ans
Diplômé ESC Lille
Mission : suivi commercial et installation d'une plateforme logistique.
Secteur : industrie du pet food
PME (300 salariés)
Durée : 2 ans
São Paulo
Lorenz, 27 ans
Ingénieur en Génie Civil (allemand)
Mission : gérer un projet de construction d'une station d'épuration.
Secteur : Traitement de l'eau
Groupe (6000 personnes)
Durée : 16 mois
Bamako
Sébastien, 27 ans
Comptable (DESCF)
Mission : comptabilité, gestion administrative et financière de la filiale.
Secteur : équipements de manutention
Grande entreprise (550 salariés)
Durée : 21 mois
New Dehli
Emilie, 25 ans
Diplômée EM Lyon
Mission : marketing stratégique, veille concurrentielle et développement.
Secteur : pharmacie
Grand groupe
Durée : 18 mois
Sydney
Anne-Line, 25 ans
Diplômée ESSEC, MBA
Mission : analyse du marché hospitalier (étude et audit).
Secteur : santé
Grand groupe
Durée : 1 an

Le V.I.E, facteur de réussite professionnelle

Le V.I.E est une formule qui favorise l'entrée des jeunes sur le marché du travail, un outil unique de professionnalisation de ces jeunes talents pour répondre aux besoins des entreprises françaises. En apprenant à « se débrouiller » sur le terrain dans un contexte culturel différent, les jeunes V.I.E développent des atouts chers aux yeux des employeurs.

- *« Le contrat de V.I.E. est un contrat particulièrement avantageux pour les jeunes diplômés qui souhaitent commencer leur carrière professionnelle à l'étranger. Mon expérience répond définitivement à mes attentes aussi bien au niveau professionnel que personnel. En effet, la découverte de la Roumanie s'avère au-delà de mes attentes, et professionnellement, l'expérience acquise est solide et accentuée également par l'environnement très international dans lequel j'évolue pour AGS Worldwide Movers »* d'après Charles Baudart en V.I.E en Roumanie pour AGS.

- *« En termes d'enrichissement professionnel, le V.I.E m'a permis de maîtriser une troisième langue, d'avoir certaines responsabilités et une vision globale de l'activité que je n'aurais pas eu à Paris, au siège. En termes d'enrichissement personnel, le V.I.E m'a permis d'améliorer mon adaptabilité, de développer un réseau d'amis avec qui je suis toujours en contact, et de connaître une culture et un pays. »* d'après un jeune qui a effectué son V.I.E pour la Société Générale à Madrid et travaille désormais au siège de l'entreprise à Paris.

Une nouvelle embauche est toujours un pari pour les entreprises. Avec le V.I.E, ce pari est le plus souvent gagné, car pour 95 % des entreprises, la formule représente un vivier de recrutement.

- Pour Jean-Michel Feder qui vient de terminer son V.I.E pour Thalès en Corée, *« Le V.I.E est très intéressant pour les entreprises de par son faible coût. Il permet la création de postes qui ne sont pas viables avec des contrats d'expatriation classiques. Cela ouvre une gamme de postes pour les jeunes de moins de 29 ans qui ne seraient pas disponibles autrement. Le V.I.E c'est une opportunité de travailler très tôt dans un cadre international, ce qui était souvent auparavant réservé à des personnes plus expérimentées ».*

La plupart des anciens V.I.E sont actuellement salariés et 95% d'entre eux estiment que leur expérience à l'étranger a facilité leur insertion professionnelle. Ces résultats montrent que le V.I.E constitue un véritable tremplin pour l'emploi des jeunes, ainsi qu'un levier pour développer une carrière professionnelle, notamment à vocation internationale. Ils révèlent également que la formule V.I.E est une solution de ressources humaines pour les entreprises tournées vers l'export, puisqu'elles sont largement majoritaires à souhaiter recruter le jeune à l'issue de sa mission.

Les mesures incitatives sur le V.I.E pour les entreprises

REDUCTION DE L'ACOMPTE V.I.E POUR LES PME

Une PME qui envoyait un V.I.E à l'étranger devait verser à UBIFRANCE une avance de 3,5 mois d'indemnités qui, en fonction du pays d'affectation, pouvait dépasser les 11.000 euros.
Cette avance qui venait s'ajouter aux factures mensuelles, était remboursée 2 mois environ après la fin de la mission.

UBIFRANCE a décidé de réduire le coût d'accès à la procédure V.I.E pour les PME (CA < 50M€).

Désormais, pour toute demande d'affectation, UBIFRANCE demande **un acompte forfaitaire de 4 200 euros HT quel que soit le pays d'affectation**. Il a été fixé sur la base de l'avance la plus faible exigée jusqu'alors.

Un avantage supplémentaire est accordé aux PME qui choisissent le prélèvement automatique de leurs factures : le montant de l'acompte est abaissé à 3 000 euros HT.

Le remboursement de cet acompte s'effectue également plus rapidement puisqu'il intervient dès la fin de mission, déduction faite des dernières factures dues.

Cet acompte permet à toutes les PME utilisatrices de la formule V.I.E de réduire fortement leurs sorties de trésorerie tout en garantissant le bon versement de l'indemnité au V.I.E en cas de défaillance de l'entreprise.

Cette mesure s'adresse aujourd'hui aux 2/3 des entreprises utilisatrices de la formule V.I.E.

TAXE D'APPRENTISSAGE ET RECOURS AU V.I.E.

Depuis 2006, les entreprises de 250 salariés et plus se voient appliquer une majoration de taux de la taxe d'apprentissage si elles ne justifient pas d'un quota de jeunes de moins de 26 ans sous contrat de formation en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

A ce jour, peuvent être inclus dans ledit quota, outre les apprentis ou jeunes sous contrat de professionnalisation, les jeunes gens liés par un contrat de professionnalisation à une entreprise de travail temporaire et mis à disposition d'entreprises utilisatrices, au prorata de leur temps de présence dans chacune de ces entreprises, ainsi que les jeunes gens liés par un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à un groupement d'employeur, au prorata de leur temps de présence dans chacune de ces entreprises.

Le seuil applicable est égal à 4% de l'effectif annuel moyen de l'entreprise[2]. En cas de non atteinte, la contribution supplémentaire due par les entreprises est de 0,1% des rémunérations retenues pour l'assiette de la taxe d'apprentissage, soit un passage de 0,5 à 0,6%.

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la Loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, le Code Général des Impôts prévoit que les jeunes accomplissant un Volontariat International en Entreprise sont désormais comptabilisés pour l'atteinte du seuil de 4% des effectifs.

A travers cette disposition, deux objectifs principaux sont visés :

- L'aspect formateur des missions sous statut V.I.E est clairement identifié en France et ce statut de « jeune en formation » pour les Volontaires Internationaux en Entreprise permet de faire valoir au mieux, auprès des autorités, notamment fiscales, des principaux pays d'accueil des V.I.E, ce statut public sui generis.

- Les entreprises françaises concernées sont incitées à proposer des missions V.I.E à des jeunes candidats issus de formations plus courtes. Rappelons qu'à ce jour, les V.I.E ont majoritairement un diplôme de niveau Bac + 4 et au-delà.

[2] Loi du 28 décembre 2011

Le V.I.E en pratique avec UBIFRANCE

UBIFRANCE, en qualité d'organisme gestionnaire de la formule V.I.E, par délégation de la Direction Générale du Trésor (DGTrésor), est l'interlocuteur privilégié des entreprises à la recherche d'une solution de ressources humaines à l'international.

Outre l'information et la promotion de la formule V.I.E, ainsi que l'accompagnement des entreprises dans le montage d'un dossier V.I.E, UBIFRANCE a un double lien contractuel avec le jeune V.I.E et avec l'entreprise utilisatrice du dispositif.

Une fois le projet défini et le candidat identifié, UBIFRANCE va instruire le dossier avant le commencement de sa mission et gérer tout au long de celle-ci le contrat.

La gestion des V.I.E comprend :

- le versement des indemnités
- la protection sociale des Volontaires
- la mise sous statut public des Volontaires et leur placement sous l'autorité du secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur
- la simplification des démarches, la gestion des aspects administratifs du Volontariat.

Pour bénéficier du dispositif V.I.E, les entreprises doivent obtenir un agrément. En février 2012, 5 480 entreprises bénéficient d'un agrément à la procédure V.I.E. L'agrément d'UBIFRANCE permet à l'entreprise de bénéficier de la procédure V.I.E sans limitation du nombre de Volontaires. Cette procédure simple, totalement dématérialisée, s'effectue au moment du dépôt du 1er dossier d'affectation d'un V.I.E.
UBIFRANCE met à la disposition des entreprises **un service d'aide à la recherche de candidats** : accès au fichier sur www.ubifrance.fr.

Une équipe de conseillers en recrutement V.I.E spécialisés par métier accompagne les entreprises. Le recrutement de V.I.E présente des particularités et nécessite une approche spécifique. L'enjeu principal est donc d'apporter une aide opérationnelle aux entreprises dans la phase de recrutement des candidats et de proposer une gamme de services RH répondant aux différents besoins des clients PME et Grands Comptes.

Les services proposés par UBIFRANCE :

Prestation de recrutement : Identification, évaluation et présentation d'une short-list de 2 à 5 candidats correspondant au profil souhaité par l'entreprise (approche méthodologique identique à celle d'un cabinet de recrutement privé).
Tests de personnalité et de langues.
Diffusion des annonces sur les intranets des écoles et universités.

UBIFRANCE n'est pas uniquement un acteur de la promotion d'un dispositif public d'aide à l'export ; elle conseille les clients (candidats/entreprises) et apporte un soutien dans le domaine du recrutement et de la gestion des ressources humaines.

Les aides au financement du V.I.E

Les PME peuvent bénéficier d'aides régionales qui couvrent en moyenne la moitié des coûts d'une mission V.I.E. (indemnité, couverture sociale…). Certaines régions soucieuses de soutenir à l'export les PME de leur région contribuent à plus de 50% au financement du V.I.E pouvant même aller jusqu'à prendre en charge 100% des coûts sur la première année de mission.

Pour faciliter l'accès des PME au dispositif V.I.E, les dépenses liées au recours à un V.I.E sont éligibles au Prêt pour l'Export (PPE) d'OSEO. Les PME peuvent également bénéficier du crédit d'impôt export.

L'article 23 de la loi de finance rectificative du 31 décembre 2004 permet aux PME fiscalisées en France, qui emploient moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros, de bénéficier d'allègements fiscaux pour leurs démarches de prospection commerciale à l'international.

Les PME qui envoient en mission un V.I.E et déclarent des dépenses de prospection commerciale à l'exportation peuvent bénéficier de ce dispositif. La réduction d'impôt peut s'élever jusqu'à 40 000 euros et représente 50% des dépenses exposées.

Les dépenses éligibles sont celles effectuées pendant les vingt-quatre mois consécutifs à l'affectation du V.I.E. Les dépenses éligibles au crédit d'impôt export sont : indemnités du V.I.E, frais et indemnités de déplacement et d'hébergement, dépenses pour l'obtention d'informations sur les marchés, dépenses de participation à des salons et à des foires-expositions, ou encore dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise.

Les frais déjà couverts par une subvention publique ou par une assurance prospection (Coface) ne peuvent pas être à nouveau pris en compte dans l'assiette du crédit d'impôt export. Le crédit d'impôt export ne peut être utilisé qu'une seule fois. Les groupements de PME peuvent également en bénéficier. Le plafond des dépenses est alors de 80 000 euros.

Financements du V.I.E au 01/02/2012 pour les PME **

NORD PAS DE CALAIS
Forfait de 10 000 € (15000€ pour pays Grand Large) sur l'indemnité et les frais de gestion et protection sociale pour une durée minimum de 12 mois
Contact : Loic BERGEROT, Délégué Régional UBIFRANCE
Tél. : 03 59 56 23 49 Email : loic.bergerot@ubifrance.fr

PICARDIE : Subvention éventuelle après étude du dossier. Le projet doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche export pluriannuelle
Contact : Juliette DELBE, Conseil Régional
Tél. : 03 22 97 39 49
Email : jdelbe@cr-picardie.fr

HAUTE NORMANDIE
50% de l'indemnité+ frais de gestion / protection sociale plafonnés à 30.000 euros
Contact : Claire SALOMON, Haute Normandie International
Tél. : 02 35 14 38 94
Email : salomon@haute-normandie.cci.fr

BASSE NORMANDIE
50% de l'indemnité

Contact : Alain JACQUET, Délégué Régional UBIFRANCE
Tél. 02 31 54 40 18
Email : alain.jacquet@ubifrance.fr

BRETAGNE
30% de l'indemnité sur 18 mois
Contact : Isabelle CHARMEIL, Déléguée Régionale UBIFRANCE, Tél. : 02 99 25 41 03
Email : isabelle.charmeil@ubifrance.fr

PAYS DE LA LOIRE : jusqu'à 100% de l'indemnité sur 12 mois pour une mission commerciale.
Contact : Thomas PENGUILLY,
Délégué Régional UBIFRANCE, Tél. : 02 40 44 62 49
Email : thomas.penguilly@ubifrance.fr

CENTRE
50% du coût global* - plafonné à 30 000 € pour une mission commerciale
Contact : Elisabeth ROBIN, Conseil régional
Tél : 02 38 70 31 41
Email : elisabeth.robin@regioncentre.fr

POITOU-CHARENTES
50% de l'indemnité
Contact : Mme Catherine MONTEAU, Conseil régional
Tél. : 05 49 55 81 76
Email : c.monteau@cr-poitou-charentes.fr

LIMOUSIN
50% de l'indemnité
Contact : Nadia Guitard, Conseil régional,
Tél : 05.55.45.17.97,
Email : n-guitard@cr-limousin.fr

AQUITAINE : 50% de l'indemnité, Contact Conseil Régional
Industrie alimentaire: Isabelle GARDIEN Tél. 05 57 57 82 71
Email:isabelle.gardien@aquitaine.fr
Industrie : Anne-Cécile Petit, tél : 05 57 57 82 46,
Email : anne-cecile.petit@aquitaine.fr

ILE DE FRANCE
Hauts-de-seine : Prise en charge de 30% des indemnités dans le cadre du programme du Conseil général Team Export Hauts de Seine, réservé aux primo exportateurs du département.
Contact : deveco@cg92.fr Tél 01.41.91.25.72
Val de Marne :
Forfait de 4000 € pour une mission d'une durée minimum de 12 mois,
Contact : Tatiana BARMINE, CCIP Val de Marne
Tél.:01 49 56 56 53 Email: tbarmine@ccip.fr
Val d'Oise :
Forfait de 3000 € par an pour une mission de 12 à 24 mois pour un candidat valdoisien,
Contact : Leslie BONGOUT, C G Val d'Oise
Tél.:01 34 25 31 95 Email: leslie.bongout@valdoise.fr

Gironde : 50% des indemnités pour les structures collectives viticoles
Contact : Marie-Laure Boccardo,
Conseil Général,
Tél : 05.56.99.68.20, email : dgad-dat@cg33.fr

* le coût global d'une mission V.I.E comprend : l'indemnité versée au V.I.E, les frais de protection sociale et de gestion, le billet aller-retour et le transport des bagages aller-retour.

Pour toute information sur la formule V.I.E, contactez le 0 810 659 659

** sous réserve des conditions d'éligibilité propre à chaque région

CHAMPAGNE ARDENNE 50% de l'indemnité et des frais de gestion et de protection sociale plafonné à 30.000 €
Contact Conseil régional : Didier Exbrayat / Tél. : 03 26 70 31 42
Email : dexbrayat@cr-champagne-ardenne.fr
Anaïs Guillemin Tél. 03 26 70 85 78
Email : aguillemin@cr-champagne-ardenne.fr

LORRAINE
50% du coût global et de l'hébergement professionnel sur 12 mois
Contact : Laurence DEVAUX, Conseil Régional
Tél. : 03 87 33 60 43
Email : laurence.devaux@lorraine.eu

ALSACE
50% de l'indemnité - plafonné à 30.000 €
Contact : Maud KRETZ, Conseil Régional,
Tél. : 03 88 15 39 64 – maud.kretz@region-alsace.eu

FRANCHE COMTE
Avance remboursable à taux 0 dans la limite de la facture UBIFRANCE plafonnée à 20000€
Contacts : Georgette JURCIC, Conseil Régional,
Tél. : 03 81 61 61 61 Email : georgette.jurcic@cr-franche-comte.fr

BOURGOGNE
50% du coût global*
Contact : Anne FAUCHER, Conseil Régional
Tél. : 03 80 44 37 76 Email : afaucher@cr-bourgogne.fr

AUVERGNE
60% du coût global - uniquement pour les V.I.E à temps partagé fédérés par l'ARDE Auvergne
Contact : Cécile CUBIZOLLE, ARDE Auvergne
Tél. : 04 73 19 60 21 Email : c.cubizolle@arde-auvergne.com

RHONE-ALPES
Pas de financement

PACA : Subvention du Conseil Régional sur les VIE à temps partagé de l'IMED sur la zone méditerranéenne : 40% pour une PME membre d'un PRIDES sinon 20% Contact : Solange PONCELET, IMED, Tél. 04 91 91 47 72, Email : imed@imed.fr.org

LANGUEDOC-ROUSSILLON
50% du coût de fonctionnement du V.I.E (hors indemnité et frais de gestion / protection sociale) Plafond 15.000 € - V.I.E à temps partagé uniquement (projet rassemblant au moins 3 entreprises)
Contact : Conseil Régional, tél. : 04 67 22 81 96
Email : competitivite@cr-languedocroussillon.fr

MIDI-PYRENEES
50% de l'indemnité + frais de gestion et protection sociale, tous pays pour primoexortateurs (UE : 12mois max.), hors UE pour les PME et ETI
Contact : M. Franck Edelaar, Conseil régional,
Responsable International, tél. 05 61 33 56 42,
Email : franck.edelaar@cr-mip.fr

CORSE
80% du coût global* sur la 1ère année et 50% la 2ème année
Contact : Mme Michèle CRISTOL, ADEC
Tél. : 04 95 50 91 22
Email : corsexport@adec.corse.fr

Biographies

© Take a Tour - 2010

Christophe Lecourtier

Directeur général d'UBIFRANCE

Christophe Lecourtier est Directeur général d'UBIFRANCE depuis le 20 février 2008, alors que le dispositif public de soutien à l'internationalisation des entreprises françaises entame une nouvelle étape de sa réforme. Cette réforme, dont le nouveau Directeur général est l'un des artisans, doit placer UBIFRANCE comme tête de pont du dispositif national d'accompagnement des entreprises à l'international.

Né en 1962, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'ENA, Christophe Lecourtier est engagé de longue date dans le développement international des entreprises françaises. Il occupe, au cours des années 90, différentes responsabilités au sein de la Direction des relations économiques extérieures (aujourd'hui la direction générale du Trésor -DGT- au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi). D'abord au bureau Amérique Latine, puis comme chef du Bureau Asie continentale et Conseiller économique et commercial à la Mission Économique de Buenos Aires (2000-2002). De novembre 2004 à mai 2007, il est nommé Secrétaire Général de la « nouvelle » DGTPE, issue de la fusion de la direction du Trésor, de la DREE et de la direction de la Prévision, aux côtés de Xavier Musca.

Il sert également auprès de plusieurs ministres : conseiller technique pour les affaires européennes et internationales auprès de Simone Veil, sous le gouvernement Balladur ; chef du secteur des relations extérieures (élargissement, politique commerciale UE) dans les services du Premier ministre Alain Juppé. Puis, à partir de 2002, il devient conseiller technique en charge des relations internationales auprès des ministres de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Francis Mer et Nicolas Sarkozy. Il est en même temps Directeur adjoint du Cabinet de François Loos, alors ministre délégué au Commerce extérieur.

En 2007, il devient directeur de Cabinet de Christine Lagarde, ministre de l'Agriculture et de la Pêche puis son Conseiller spécial, en charge de l'international et de la modernisation, lorsque celle-ci prend les fonctions de ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. C'est la mission qu'il remplissait jusqu'à sa nomination à la tête d'UBIFRANCE.

Michel LODOLO

Directeur du Volontariat International en Entreprise

© BSM International Communication

Michel LODOLO qui assurait depuis 2009 les fonctions de Directeur des bureaux UBIFRANCE en Pologne, prend la tête, en septembre 2011, de la Direction du Volontariat International en Entreprise et devient également Directeur de l'établissement d'UBIFRANCE à Marseille.

Après un premier passage à SCHOLTES et à EDF, Michel LODOLO continue son parcours professionnel en tant qu'Adjoint à la Mission Économique de Conakry suivi de la Sierra Leone (1987-1991). Il ne quittera alors plus le réseau des Missions Économiques et mettra son ambition au service de l'internationalisation des entreprises françaises (Budapest jusqu'en 1995 ; Pologne, Varsovie jusqu'en l'an 2000 ; Puis Jérusalem jusqu'en 2002 et Milan jusqu'en 2006).

En 2006 il est rappelé à Paris pour devenir Responsable de la cellule de pilotage des Missions Économiques auprès du Directeur Général d'UBIFRANCE. A ce titre il participe à la mise en place et à l'application de la réforme du Commerce Extérieur, notamment par la séparation des équipes régaliennes et commerciales en poste.

Né en 1962 et diplômé de l'École Nationale d'Ingénieur de Metz, et Attaché économique, Michel LODOLO a lui-même effectué son Service National en tant que Coopérant au Service National en Administration à la Mission économique de Bruxelles (avril 1986 à juillet 1987).